

Les mesures de protection judiciaire de A à Z

En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des situations de fragilité, le recours aux mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale) est de plus en plus fréquent. Il est important de comprendre les dispositifs existants et d'anticiper les démarches nécessaires afin d'assurer une protection adaptée aux besoins de chacun.



Professionnel
du médico-social



Professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine

PROFIL DU STAGIAIRE

- Les chefs de service et travailleurs sociaux qui souhaitent mieux appréhender les dispositifs de mesures de protection judiciaires
- Les conseillers en gestion de patrimoine désireux de mieux accompagner leurs clients dans les situations de vulnérabilité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différentes mesures de protection judiciaires, les principes directeurs et la procédure d'ouverture
- Reconnaître les aménagements de mesure
- Identifier les différences entre protection des biens et protection de la personne
- Distinguer les principes de participation à la mesure de protection, et envisager les capacités d'autodétermination des personnes sous mesure de protection

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)
9h00-12h30/13h30-17h00

Prérequis : Aucun

Formation en intra

Prix : 300€ TTC
(Prise en charge possible par votre OPCO)

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction

- L'esprit de la loi et les étapes qui ont mené le législateur à réformer le droit des majeurs protégés en 2007.

• Les principes directeurs de la protection juridique des majeurs

- Principe de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité.

• Regard sur la procédure, dualité et aménagement des mesures de protection

- La procédure de mise sous protection, les aménagements de mesure et la dualité de la protection : patrimoniale et personnelle.

• Les différentes mesures de protection

- Le panorama des mesures de protection juridique (Tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice).

• La protection de la personne

- Le choix, la participation du majeur protégé à sa mesure de protection, le consentement et le droit à l'information.
- Détour de la mission de protection de la personne et ses grandes thématiques.
- Modulation selon la mesure de protection.
- Divergence entre autonomie et intérêt de la personne, positionnement du protecteur.

• La protection patrimoniale

- Principes et application de la gestion du patrimoine d'une personne protégée.
- Le décret n°2008-1484 du 22 décembre 2008.
- Regards sur l'assurance-vie (souscription, support, rachats, clause bénéficiaires, ...)
- Regards sur les aides sociales et les principes de récupération.

• Focus de le Mandat de protection future

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports
de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas
concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition
en ligne de documents
supports à la suite
de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaires d'évaluation de la formation

**Cliquez ici pour découvrir
le catalogue de formations complet**